



La mission du **CONSEIL CONSULTATIF DE LA MAGISTRATURE** est de donner, d'initiative ou sur requête du Ministre de la Justice ou des Chambres législatives, des **avis** et de se concerter avec ces instances sur tout ce qui se rapporte au **statut, aux droits et aux conditions de travail** des juges et des officiers du ministère public (article 5 de la loi du 8 mars 1999 instaurant le CCM).

Le contexte dans lequel le CCM intervient, n'est pas réjouissant : méfiance du citoyen envers la Justice, limitation croissante de l'accès au juge, arriéré judiciaire qui affecte gravement le fonctionnement de certaines juridictions, moyens humains et matériels insuffisants, etc.

Alors que d'aucuns planifient une défédéralisation de la Justice, le rôle du CCM est plus que jamais déterminant, à l'heure où...

- La pénurie de magistrat rend son statut social théorique,
- nos conditions de vie et de travail sont fragilisées par le non-respect des cadres au profit de leur flexibilité dans un contexte chahuté par l'autonomie de gestion,
- la charge de travail s'accroît au détriment de notre santé et du bien-être au travail,
- la digitalisation progresse sans nous donner ainsi qu'aux greffiers, les moyens technologiques adéquats,
- notre « productivité d'outputs » et notre temps de travail sont de plus en plus contrôlés,
- l'évaluation s'entremêle avec le disciplinaire,
- nos traitements et notre future pension sont dévalorisés,
- le pouvoir judiciaire est sous-financé jusqu'à engendrer des drames humains, etc.,...

Ces éléments rendent d'autant plus indispensable l'existence d'un CCM **fédéral, bilingue, démocratique et représentatif** de toute la magistrature, pour tout ce qui concerne son champ de compétences.

Notre tâche est de rendre notre « profession passion » encore attractive. Il importe donc de donner au CCM les moyens humains et matériels pour fonctionner.

Pour répondre à ces questions, missions et défis, nous nous engageons à continuer, par la concertation, la réflexion et l'action, à travailler en groupes de travail bilingue qui soumettent leurs avis à l'assemblée générale du CCM, de manière à ce qu'ils soient représentatifs de l'opinion de l'ensemble des magistrats du Royaume.

Dans un **Etat de Droit**, contribuer à l'intérêt général et à celui du justiciable, défendre notre indépendance et notre éthique professionnelle, agir dans la transparence et la responsabilité, sont autant de caractéristiques de l'équipe qui se présente à vous.

Les élections du CCM se dérouleront **fin juin 2024**.

Si vous souhaitez défendre non seulement notre profession mais aussi le bon fonctionnement de l'institution judiciaire, il ne vous reste plus qu'à vous présenter (*avant le 28 janvier 2024*) comme candidat au CCM.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues..., car pour organiser les élections, il manque encore :

- un.e candidat.e francophone (femme ou homme) pour le collègue électoral des Cours,
- un candidat francophone (homme) issu d'un Tribunal de Police,
- trois candidats francophones (dont au moins une femme) du Ministère public près les Cours d'appel, les Cours du travail et les Tribunaux.

« *L'Etat de droit, nous y croyons – never ever give up!* »



**Veronique DE SCHRIVER**

Juge d'instruction au Tribunal de première instance du Hainaut  
@ : verodeschr@yahoo.fr



**Corentin DESMET**

Substitut à l'Auditorat du travail du Hainaut  
@ : corentin.desmet@just.fgov.be



**Marie MESSIAEN**

Conseiller à la Cour du travail de Mons  
@ : marie\_messiaen@hotmail.com



**Olivier MORENO**

Juge au Tribunal du travail francophone de Bruxelles  
@ : Olivier.moreno@outlook.com



**Marielle SCHUMACKER**

Juge au Tribunal de l'entreprise francophone de Liège (div. Namur)  
@ : marielle.schumacker@hotmail.fr



**Joëlle TEUWEN**

Juge au Tribunal de première instance francophone de Bruxelles  
@ : joelle.teuwen@hotmail.com